

# Palestine

## s o l i d a r i t é



N° 39 • Été 2014

## La fin d'Oslo... et après ?

« **M**ort du processus de paix », « fin des accords d'Oslo »... depuis fin avril les mots ne manquent pas pour illustrer ce que certains avaient voulu nous faire croire : que les conditions pour de nouvelles « négociations » relancées en juillet 2013 étaient réunies. Il fallait trois conditions : arrêt de la colonisation, libération des prisonniers, forte pression des États-Unis pour qu'Israël accepte le cadre des résolutions internationales. Ce fut le contraire et même pire : 14 851 nouveaux logements pour les colons, 3 674 arrestations, 61 tués et 1 054 blessés, non-respect de l'engagement de libérer un dernier groupe de prisonniers, abandon américain sur le peu de conditions fixées par Kerry à Israël (gel des colonies).

Pire encore car Israël exige dorénavant la reconnaissance par les Palestiniens du caractère juif de son état. C'est une exigence nouvelle illustrant la réelle motivation du gouvernement israélien, qui joue la montre pour réaliser sur le terrain la politique du fait accompli.

Le plus inique, c'est que J. Kerry, secrétaire d'État américain, qui a utilisé le terme « *d'état d'apartheid avec des citoyens de seconde classe* » comme hypothèse, en cas d'abandon de la solution à deux états, a sommé l'Autorité palestinienne de ne pas solliciter l'adhésion aux agences de l'ONU pour ne pas froisser ses interlocuteurs israéliens. L'ONU lui fait-elle si peur alors qu'Israël, qui en est membre, n'a cure de ses résolutions ? Les Palestiniens ont donc adhéré à certaines agences mais pas encore au Tribunal Pénal International (TPI) qui pourrait traiter de crimes de guerre contre Israël, notamment pour le massacre de Gazaouis en 2009.

« *Sous prétexte de soutenir l'initiative diplomatique américaine, l'Union européenne — et la France en particulier — est restée jusqu'à présent largement spectatrice des efforts de relance du processus de paix...* », c'est ce qu'écrivent quatre députés PS dont M. Ménard\* Certes, la commission de-

vient plus sourcilleuse sur l'origine des produits en provenance d'Israël et des colonies, mais il ne s'agit que d'un frémissement encore timide.

Cependant, si le 29 avril, veille de la fin de la période des « négociations », les services secrets israéliens ont eu besoin d'arrêter des animateurs des marches pour la paix (Beit Ommar, Kafr Qaddoum...) et de détruire l'Arche de Gaza, c'est peut-être que quelque chose est en train de bouger, comme l'illustre le rapprochement Fatah-Hamas.

Car la mobilisation internationale se développe : avec la campagne BDS qui prend de multiples formes, en Belgique avec la campagne « *made in illegality* » regroupant des ONG de développement, de défense des droits de l'Homme ainsi que des syndicats ; c'est aussi la campagne internationale pour la libération de M. Barghouthi et de tous les prisonniers, parrainée par de nombreuses personnalités.

Nos quatre parlementaires français ajoutent : « *Aucun accord de paix juste et viable entre Israéliens et Palestiniens ne verra le jour sans une mobilisation accrue et des mesures concrètes qui sont aujourd'hui du ressort de la France afin de rendre la colonisation coûteuse tant politiquement qu'économiquement* ». Cela pourrait commencer par l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie pénalisant le boycott.

Avec la plate-forme Palestine 44, outre le gel de l'accord d'association UE-Israël et l'embargo sur les produits des colonies, nous avons demandé aux candidats aux Européennes l'arrêt des coopérations avec l'armée d'occupation... et l'indemnisation des infrastructures construites par l'Europe que cette armée a détruites.

À nous d'amplifier ces multiples actions pour créer une situation irréversible, celle des conditions d'une réelle négociation. ■ Bruno Fritel

\* Tribune Libre dans le *Nouvel Observateur* du 29.04.2014 : Michel Ménard, député de Loire-Atlantique, a participé en avril 2013 à une mission en Palestine avec l'AFPS 44.

### AFPS 44

Maison des Associations  
21, allée Baco – 44000 Nantes  
02 51 72 01 23  
afpsnantes@wanadoo.fr

permanences :  
lundi, de 18 à 20 heures

[www.afps44.france-palestine.org](http://www.afps44.france-palestine.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

## Le centre de soins aux handicapés de Jenin

# De profonds changements

En 2009, à la demande des responsables du Centre « LOCORE » de soins aux handicapés du camp de Jenin, l'AFPS44 nous avait confié une mission d'audit. Cette structure médicalisée était essentiellement destinée à la population du camp qui avait subi en 2002 une attaque des forces israéliennes, entraînant de nombreux blessés victimes de lésions orthopédiques nécessitant des amputations. Par ailleurs, de nombreux enfants souffraient de paralysie motrice cérébrale due à des accouchements difficiles ou des grossesses mal suivies. L'audit conduit par trois personnes, un médecin de rééducation, un médecin de santé publique et un appareilleur, avait pour but de vérifier l'adéquation entre la mission de soins auprès de la population locale et les moyens mis en œuvre.

L'étude a mis en évidence, sur le plan des moyens, la nécessité de réorganiser les locaux et de les adapter à un élargissement de la zone d'activité qui s'était progressivement étendue à l'ensemble du district. Sur le suivi des patients, la mise en place d'un registre s'est avérée indispensable tandis qu'un besoin de formation continue des praticiens est apparu. Pendant les années suivantes, les kinésithérapeutes et l'ergothérapeute sont venus en France pour faire des stages pratiques dans des ateliers d'orthopédie ou des centres de soins spécialisés, notamment à La Chapelle-sur-Erdre à la Bussonière, établissement de l'association des Paralysés de France.

En septembre 2012 à l'occasion d'un bref séjour à Jenin, j'ai pu observer les transformations intervenues du point de vue médical et administratif.

### Des locaux individualisés avec des moyens renforcés

Le directeur a son bureau à l'entrée du secteur administratif parfaitement distinct du secteur de soins. Sur le plan médical, les transformations ont été les plus considérables, malgré l'absence d'un médecin référent au sein de l'équipe.

Des zones de soins bien individualisées ont donc été créées avec une zone pour les soins orthopédiques d'un côté et, de l'autre, une vaste zone de traitement pour les infirmes moteurs cérébraux particulièrement nombreux dans la région. L'équipement de cette zone a été largement pourvu avec notamment des équipements lourds : grands tapis de sol, podiums de rééducation... un don du Japon de matériel orthopédique neuf de fabrication allemande venait d'être livré. Une grande salle est par ailleurs dédiée aux soins de pathologie neurologique.

Reste aussi à poursuivre le soutien aux praticiens : kinésithérapeutes, ergothérapeutes et, appareilleurs. Ce soutien doit aller dans le sens d'une formation planifiée, cohérente avec leurs objectifs et leurs besoins.

### Une extension de la zone d'action

Ainsi en cinq ans, le centre n'a plus rien de commun avec la structure que nous avions connue. Son rayonnement devient régional au point qu'il est officiellement reconnu comme terrain de stage et reçoit seize stagiaires kinésithérapeutes ou ergothérapeutes des universités environnantes. Si cela est la rançon de sa compétence, cela pose maintenant un problème d'encadrement de ces étudiants. L'élargissement de ce rayonnement se traduit dans le nom du centre qui s'appelle désormais : « AL JALEEL », c'est à dire la Galilée ! ■

Bernard Wallez, médecin



Photo freepalestine.over-blog.com

### La France malade du conflit israélo-palestinien

PASCAL BONIFACE - Éditions Salvator - 19,50 euros.

*La difficulté de débattre du conflit israélo-palestinien sous la menace permanente du chantage à l'antisémitisme, sujet de ce livre, s'est vérifiée. Après « Est-il permis de critiquer Israël » paru en 2003 chez Laffont, et après de nombreux autres livres de géopolitique, ces éditions ont refusé ce nouveau livre. Et dès sa parution, le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) a déclenché une campagne très virulente.*

*Dans ce livre, Pascal Boniface montre notamment qu'en France l'antisémitisme recule nettement alors que la popularité d'Israël décline du fait de sa politique. Alors que l'islamophobie progresse. Il rappelle aussi que l'on peut critiquer Israël — et même le sionisme — sans être judéophobe.*

*Il développe les pressions subies par les journalistes qui couvrent ce conflit et l'inflexion de la politique de la France qui développe avec Israël un partenariat stratégique. Inflexion débutant à la fin du mandat Chirac et accentuée sous les mandats Sarkozy et Hollande.*

# Résister par la culture



Des membres du Freedom Theater jouent lors d'un événement consacré à la mémoire de Mustafa et Rushdi Tamimi dans le village de Nabi Saleh, le 7 décembre 2012.  
Photo : Oren Ziv – ActiveStills.

**N**abi Saleh ! Jeudi 1<sup>er</sup> mai 17 h 30, le taxi collectif jaune de Ramallah nous dépose au bout de la jolie route sinueuse, terminus de notre voyage, devant la maison de Nariman, de Bassem et de leurs quatre enfants. L'homme chaleureux qui offre la bienvenue à notre petite troupe de six Français, déjà amis, parce que missionnés par l'AFPS 44, c'est Naji Tamimi. Il nous aide à décharger nos valises et nous invite à entrer dans ce haut lieu de résistance. Nous arrivons pour une résidence de cinq jours, étape nécessaire dans l'élaboration du projet de coopération culturelle et artistique que nous souhaitons réaliser à la demande du Comité Populaire de Résistance du village.

Nabi Saleh ! Village de référence d'une résistance active en Palestine où chaque vendredi une marche réunit hommes, femmes et enfants d'ici ou d'ailleurs, Palestiniens et « internationaux de passage », sous le mûrier de la petite place centrale pour prendre la route et marcher vers la source confisquée arbitrairement par les Israéliens.

Pour exprimer cette espérance de liberté, nous avons été sollicités, en mars 2013, par quatre femmes du village : Manal, Bouchra, Nawal et Nariman. Permettre aux jeunes, mais également aux adultes de recréer des espaces d'expression artistique dans ce quotidien de violence latente et de présence militaire sans cesse menaçante. Ouvrir un atelier théâtre et préparer la renaissance d'un festival d'art populaire qui, jusqu'en 2000, avant que l'occupant n'y mette fin, était une tradition de très longue date.

En France, avec l'AFPS 44 et les CEMEA de Loire-Atlantique, le quintet Hamon-Martin pour la musique et nous, Théâtre Messidor, avons décidé de répondre à cet appel. En février dernier s'est ouvert à Nantes, un atelier de formation et de réalisation théâtrale pour préparer l'événement d'une première rencontre collective en mai ou juin 2015. En Palestine, c'est Abdelfattah Abusrour, le directeur du Théâtre Alrowwad du camp d'Aïda de Bethléem que nous avons sollicité pour préparer les acteurs de Nabi Saleh. Aujourd'hui, cette première mission de rencontre et de dé-

couverte mutuelle, est composée de quatre membres de notre jeune troupe d'une douzaine de comédiens et comédiennes âgés de 18 à 30 ans. Une mission qui va vite se révéler essentielle dans la construction du projet. Chacun prend conscience de l'importance, de l'équilibre des âges dans chacune des équipes, du choix des textes et des thèmes mis en jeu, de la formation et de l'expression individuelle d'une parole poétique favorisant le rêve et la construction de personnalités libérées. Notre présence aura été ainsi révélatrice de cette nécessité de décision et d'affirmation d'un projet qui, pour se concrétiser, doit désormais résoudre les ultimes et naturelles questions qu'une telle aventure suscite. Ensemble, à Nabi Saleh, à Bethléem et à Nantes, nous avons engagé un voyage artistique commun dont l'ambition est un véritable échange culturel de partenariat théâtral et musical. La prochaine mission des musiciens et les discussions des semaines à venir apporteront les réponses concrètes pour la mise en route de cette « belle résistance » profondément partagée. ■

Alexis Chevalier, Théâtre Messidor

Et aussi sur  
afps44.france-palestine.org

## **ONU : extraits de quelques unes des recommandations du rapport du Rapporteur spécial (R. Falk) sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés**

1. Droit à l'autodétermination des Palestiniens.
2. L'ONU devrait solliciter l'avis de la CIJ sur la légalité de l'occupation prolongée qui a des caractéristiques de « colonialisme, apartheid et nettoyage ethnique ».
3. Les États membres devraient envisager d'interdire les importations des produits des colonies.
4. Israël devrait stopper la colonisation et commencer à démanteler des colonies tout en indemnisant les Palestiniens des dommages subis.
5. Israël devrait lever immédiatement le blocus de Gaza.

Vieille de 5 000 ans,  
théâtre d'une histoire  
alternant prospérité et déclin,  
paix et combats, objet d'admiration  
et de convoitises, Jérusalem aujourd'hui  
cristallise toutes les tensions  
de la région, depuis la création  
de l'État d'Israël.

# Jérusalem la pierre d'achoppement du conflit israélo-palestinien

1948

165 000 habitants

100 000 Juifs

dont 11 400 à Jérusalem-est

+++++

65 000 Arabes

tous à Jérusalem-est

## Jérusalem divisé

Quand en 1947, l'ONU décide de la partition de la Palestine entre un état pour les Juifs et un état pour les Arabes, Jérusalem, avec ses faubourgs allant jusqu'à Bethléem, devait être une zone sous juridiction internationale, appelée *corpus separatum*. Fin avril 1948, les forces juives s'emparent d'une grande partie occidentale de la ville, expulsant tous les Palestiniens dont les biens ont été saisis ou détruits. Jérusalem est alors divisée en une partie occidentale (Jérusalem-ouest) contrôlée par Israël, et une partie orientale (Jérusalem-est) incluant la vieille ville, contrôlée par la Jordanie.

1967

263 300 habitants

195 700 Juifs

+++++

67 500 Arabes

tous à Jérusalem-est

En 1967, par la guerre des six jours, Israël occupe l'ensemble de la ville et proclame Jérusalem « capitale éternelle et indivisible de l'État d'Israël ». Cette annexion de la partie Est sera confirmée par une loi fondamentale votée par la *Knesset* (le parlement israélien) en 1980. Par ses résolutions 476 et 478, le Conseil de Sécurité de l'ONU déclare que cette proclamation est nulle et non avenue et constitue une violation du droit international. Il invite les états membres à retirer leurs missions diplomatiques de la ville. La presque totalité des pays — y compris les États-Unis — ont ainsi leurs ambassades à Tel-Aviv.

En 1988, l'OLP (Organisation de Libération de la Palestine) a déclaré Jérusalem « capitale de la Palestine » bien que les autorités n'y siègent pas. Elle y eut toutefois un siège officieux — la Maison d'Orient — fermée par l'administration israélienne en 2001.

## La situation aujourd'hui

Depuis 1967, Israël construit des colonies dans Jérusalem-Est avec des moments d'accélération des « annexions », en 1982, en 1993, et aujourd'hui pendant les soit-disant négociations de paix. Ces « annexions » sont condamnées par l'ONU qui considère Jérusalem-Est comme une ville *occupée* au même titre que le reste de la Cisjordanie et Gaza, et non *annexée* comme le voudrait la politique du fait accompli d'Israël. De plus, le droit international interdit le transfert de populations civiles dans des territoires occupés.

Un tiers de la surface de Jérusalem-Est a ainsi été exproprié, surtout dans la vieille ville, à Silwan et Sheikh Jarrah. Cela réduit d'autant l'espace disponible pour les Palestiniens. Aussi beaucoup n'ont d'autre choix que de

construire illégalement, avec le risque d'expulsion et de démolition.

Israël a aussi augmenté de plus de dix fois la surface de la ville par la confiscation de terres, tout en créant la séparation physique de 55 000 Jérusalémmites du centre-ville où sont concentrés les services essentiels.

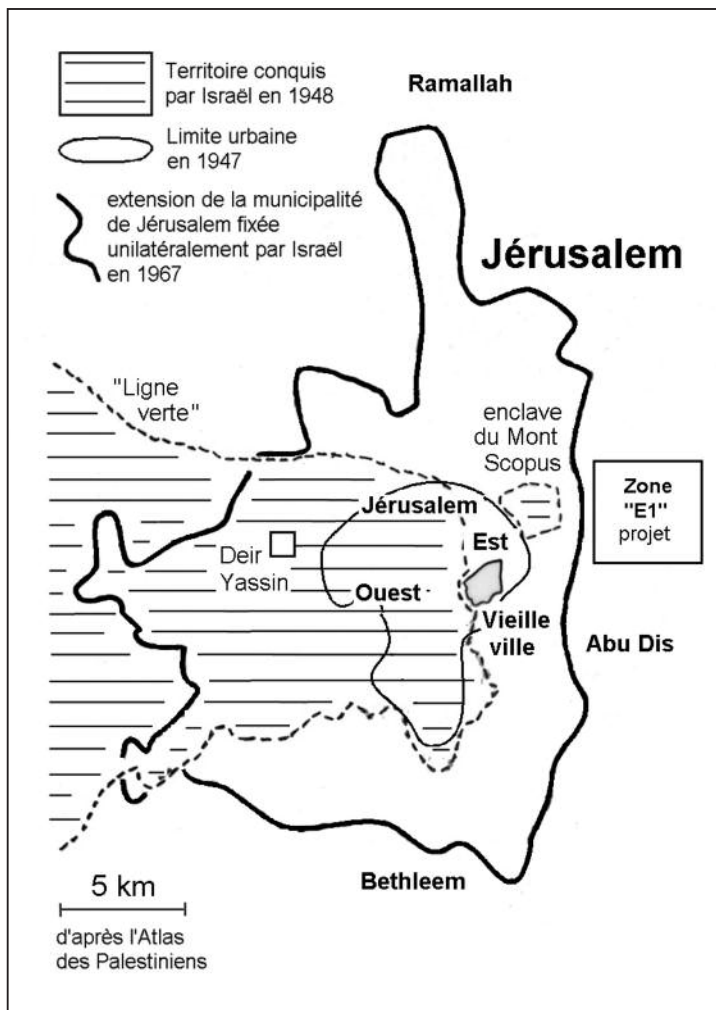
Depuis 2002, la construction d'un réseau de murs redessine les limites du Grand Jérusalem et accentue la séparation de Jérusalem du reste de la Cisjordanie. Ainsi, certains quartiers se retrouvent hors de la ville et d'autres localités à l'intérieur, séparés de fait de leurs services de base ou de parcelles agricoles, auxquelles les habitants pourront — ou non — accéder par les 51 checkpoints créés à cet effet.

Le tramway de Jérusalem, construit par Alstom depuis 2007, relie la partie israélienne aux colonies de French Hill,



En bas à gauche,  
colonie à Bethléem.  
En haut à droite,  
destruction d'habitation  
dans le secteur d'Ocha.

# Jerusalem, Développement Palestinien



Pisgat Zeev et Neve Yaakov. À terme, il rapprochera Jérusalem-Ouest de toutes les colonies juives de Jérusalem-Est ; il participe donc à l'irréversibilité de l'occupation... Or, sans Jérusalem-Est, il ne peut y avoir d'État palestinien.

**Colonisation, mur et tramway** sont des mesures prises par Israël, selon le dernier rapport des 28 diplomates européens à Jérusalem, afin de « renforcer l'annexion unilatérale et illégale de Jérusalem-Est ». Le même document s'émeut de l'instrumentalisation de l'archéologie à des fins politiques, ainsi que la création de parcs nationaux dont la finalité est de rompre la continuité entre les différents quartiers palestiniens de la ville. Enfin pour ce rapport, les points les plus cruciaux sont les colonies du flanc sud qui forment un tampon entre Jérusalem-Est et Bethléem, et le projet E1 à l'est ; cela séparerait le nord et le sud de la Cisjordanie, mettant en péril les perspectives physiques de création d'un État palestinien.

## Vivre à Jérusalem

**Le statut des habitants :** lors de l'occupation en 1967, les Palestiniens ha-

bitant dans le Grand Jérusalem se sont vus attribuer un statut de « résidents permanents » et non le statut de « citoyens israéliens ». Concrétisé par la carte d'identité bleue, ce statut leur permet de bénéficier des services de la municipalité en matière d'infrastructures, d'éducation et de santé, mais ceux-ci sont au rabais. Représentant 35 % de la population, les Palestiniens n'ont bénéficié en 2009 que de 7 % du budget ; en revanche, ils ont payé 55 % de l'*arnona* (l'impôt municipal sur les propriétés).

Et pour conserver leur statut, ils doivent prouver que leur « centre de vie » est Jérusalem, c'est à dire qu'ils y travaillent et habitent. Un séjour prolongé hors de la cité, même dans le reste de la Cisjordanie, peut aboutir à la révocation de la carte de résident. Ainsi entre 1967 et 2011, 14 000 Jérusalémites ont perdu leur statut. Ils peuvent se déplacer en Israël et en Cisjordanie, leurs voitures étant équipées de plaques jaunes, alors que les habitants de Cisjordanie, eux, ne sont pas autorisés à aller à Jérusalem.

**Mariages et enfants :** le statut de résident n'est pas transmis automati-

quement au conjoint : un(e) Palestinien(ne) de Jérusalem qui souhaite y vivre avec un(e) époux(se) venant de Cisjordanie doit faire la demande de réunification familiale ; c'est un processus très onéreux et devenu impossible depuis 2003. Environ 20 000 foyers se trouvent ainsi séparés de fait, l'un à Jérusalem, l'autre en Cisjordanie, avec des autorisations de visite très aléatoires.

Le statut n'est pas accordé non plus automatiquement aux enfants, vu la difficulté d'enregistrer ceux qui sont issus de ces mariages « mixtes ». Environ 10 000 d'entre eux ne sont pas officiellement enregistrés, et donc ne peuvent accéder aux services de l'éducation.

**Judaïsation :** elle est déjà bien avancée. En mars 2014, Richard Falk, expert indépendant du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, résumait la situation : « Il y a une discrimination systématique sur la base de l'identité ethnique, avec l'objectif de changer la démographie de Jérusalem » ; il utilise le terme de « nettoyage ethnique ». ■

Arlette Hamon

**2011**  
724 000 habitants

**470 600 Juifs**  
dont 188 240 à Jérusalem-est  
+++++

**253 400 Arabes**  
tous à Jérusalem-est

Pour en savoir plus :

• **Atlas des Palestiniens** de J.-P. Chagnollaud et S.-A. Souiah (Autrement - Paris - 2011).

• **Site france-palestine.org** > dossiers > Jérusalem

# Vie de l'association

*L'assemblée générale de l'AFPS 44, qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars dernier, a rassemblé plus de 80 adhérents.*

*Le rapport d'orientation a fixé les priorités d'action pour cette année en confirmant et développant le travail réalisé l'année dernière.*

**Intervenir auprès de la population pour « casser l'image démocratique de l'État d'Israël »** qui ne respecte pas le droit des Palestiniens. La manifestation de soutien aux prisonniers du 17 avril à Nantes en fut une illustration.

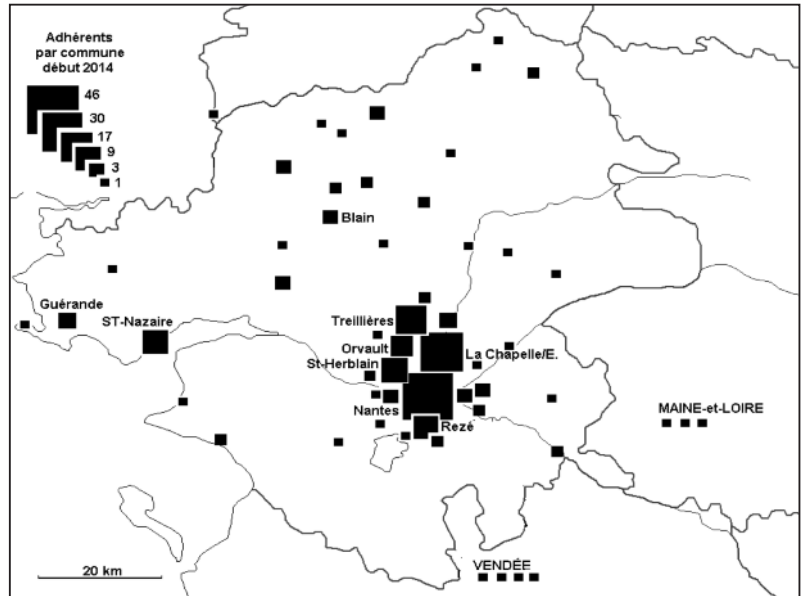
**Interpeller les élus** pour les informer, les pousser à agir, leurs demander des comptes, et ceci dans des actions nationales et internationales mais qui peuvent être aussi très locales : clause de respect des droits de l'Homme dans les marchés publics comme pour *Véolia*, manifestations culturelles sans présence d'artistes israéliens qui ne dénonceraient pas la colonisation...

**Poursuivre les actions Boycott Désinvestissement Sanction (BDS)** en ciblant des marques liées aux colonies (*Sodastream*). L'action devant le magasin *Orange* le 22 mars prolonge les précédentes actions et la rencontre avec les syndicats CGT et Solidaires de cette entreprise.

**Toucher de nouveaux publics** notamment plus jeunes, en développant des moyens d'action et de communication plus directs ou visuels.

**Soutenir la société palestinienne** en résistance par la poursuite des soutiens à l'association *Locore* du camp de Jénine par les communes du canton de La Chapelle-sur-Erdre et à la coopérative *Al Sanabel* avec les conseils général et régional et plusieurs autres AFPS.

*Assemblée générale  
des adhérents de l'AFPS 44,  
le 1<sup>er</sup> mars 2014  
à la Maison des syndicats  
de Nantes.*



**Carte des 200 adhérents de l'AFPS 44 selon une répartition par commune**



## Des obligations pour l'UE et les états membres

*L'article 41 des articles de la Commission du droit international sur la responsabilité internationale des états\* est très clair : « l'Union Européenne et ses états membres ont l'obligation de faire respecter le droit international par Israël, de ne pas reconnaître comme licite la situation illégale créée du fait de la politique de colonisation et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de cette situation. »*

\* Annexe à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 12.12.2001.

# Témoignages

Nous donnons la parole à deux nouveaux adhérents qui participaient à leur première assemblée générale, afin qu'ils se présentent et nous fassent part de leurs impressions. Marc habite Le Gâvre et Gérald Nantes.

## Palestine Solidarité 44 : les raisons de votre adhésion ?

**Gérald :** depuis 2 ans, je suis un nouveau militant actif de la cause palestinienne. Cette problématique s'est imposée à moi suite à un voyage de deux mois au Liban. Pendant ce séjour j'ai eu l'opportunité de rencontrer des Palestiniens et d'être confronté à la réalité de leurs conditions de vie dans les camps de Sabra et Chatila.

**Marc :** je suis retraité. J'ai passé ma vie professionnelle dans les collectivités territoriales, au sein des services juridiques et de l'action sociale. je réside maintenant au Gâvre.

## PalSol : Pouvez-vous vous présenter ?

**Marc :** j'étais secrétaire du Comité de Châteaubriant et depuis un an parrain d'un prisonnier palestinien, action initiée par l'AFPS. Pour la clarté et l'efficacité de mon engagement, je devais faire un choix et c'est tout naturellement vers l'AFPS que je me suis tourné.

**Gérald :** cette expérience a été déterminante dans mon engagement pour la cause palestinienne. Je voulais dans un premier temps sortir des démarches conceptuelles et théoriques pour entrer de plain pied dans une démarche empirique. L'AFPS m'a offert rapidement cette opportunité en organisant un séjour en Israël et sur les territoires palestiniens de Cisjordanie. Témoin d'une réalité tragique, il m'est apparu obligatoire de participer et d'intégrer une structure fortement engagée.

## PalSol: Qu'attendez-vous de l'AFPS ?

**Marc :** Dans un premier temps, des informations sur la situation en Palestine. Je suis allé sur place. J'en suis revenu différent et avide de savoir ce qui s'y passe au jour le jour. Pour l'instant, je peux dire que je suis « gâté » par ce qui m'arrive du réseau AFPS. J'attends aussi des actions citoyennes comme celle du BDS en cours ainsi que l'alerte et la mobilisation des

élus et des partis politiques sur cette question. Ces actions me paraissent d'autant plus nécessaires et urgentes que nos médias et nos dirigeants s'enlisent dans un silence complaisant et complice de l'oppression israélienne.

**Gérald :** L'AFPS est un véritable relais entre les acteurs locaux palestiniens, les élus et les partenaires. Je souhaite que l'association garde la pression sur les élus et qu'elle continue de faciliter l'accès à l'information au plus grand nombre (manifestations, formations, voyages...).

## PalSol : Vos impressions sur cette assemblée générale ?

**Gérald :** ces orientations ont clairement été authentifiées lors de la dernière assemblée générale, elles peuvent inviter au débat sur certaines thématiques (BDS) mais tout le monde s'accorde sur un objectif clair et affirmé : « **l'éveil des consciences** ».

**Marc :** lors de l'AG j'ai trouvé des militants, pas de simples adhérents, des militants sérieux, engagés, conscients de la gravité de la situation. Ce qui m'a le

plus étonné, c'est ça, c'est le bon niveau d'engagement et de militance de tous. On n'est pas à l'AFPS pour se reposer ou pour retrouver des potes, on est là pour une cause importante. C'est ce que j'ai ressenti.

## PalSol : Quel engagement au sein de l'AFPS ?

**Gérald :** je participe à cet élan au travers un projet d'échange culturel (théâtral, musical) avec le village de Nabi-Saleh et avec les actions BDS. On reste en connexion avec les GT (groupes de travail) jeunesse du réseau, j'espère pouvoir développer et intégrer des militants jeunes dans des actions appropriées. Il nous reste à développer un réseau de communication accessible à ce public, Facebook pourrait être l'outil approprié pour atteindre cet objectif.

**Marc :** que puis-je apporter ? Mon engagement de citoyen sûrement. Plus précisément, peut-être, dans l'écriture de textes, par exemple en direction des élus, ce que je fais régulièrement à titre personnel ou pour d'autres causes...

## Chili : pour qui le carton rouge ?

Le Club Deportivo Palestino SADP, créé en 1920 dans la localité de La Cisterna (banlieue sud de Santiago), a affiché symboliquement en décembre 2013 sur les maillots de son équipe professionnelle la carte de la Palestine avant 1948 à la place du chiffre « 1 ». Cette initiative forte n'a pas manqué de provoquer la colère de la communauté juive chilienne qui a fustigé les « managers irresponsables du club » (sic). Le 21 janvier dernier, la fédération chilienne de football a finalement interdit au club d'arborer son nouveau maillot « en raison de son caractère discriminatoire » !

Photos : [www.palestino.cl/](http://www.palestino.cl/) et Tarek Carmash.



# Libérez Marwan Barghouthi et tous les prisonniers politiques palestiniens !

*C'est l'appel de « Robben Island », déclaration faite en ce lieu symbolique de la cellule même où était emprisonné Nelson Mandela dans sa lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud.*

Celle-ci a été signée par de nombreuses personnalités dont l'évêque sud-africain Desmond Tutu, l'ex-président des USA Jimmy Carter, l'ex-premier ministre français Michel Rocard, avec le soutien de Prix Nobel de la Paix des cinq continents. Il y est rappelé que : « *Le peuple palestinien lutte depuis des décennies pour la justice et la mise en œuvre de ses droits inaliénables. Ces droits ont été réaffirmés à maintes reprises par d'innombrables résolutions des Nations Unies [...] La mise en œuvre de ces droits impliquent la libération de Marwan Barghouthi et de l'ensemble des prisonniers politique palestiniens [...] Des centaines de milliers de Palestiniens ont été emprisonnés à un moment donné de leur vie, dans l'un des exemples les plus frappants de détention de masse visant à détruire le tissu national et social du peuple occupé et à briser sa volonté de parvenir à la liberté...* »

« *Parmi ces prisonniers, un nom a émergé [...] comme central pour l'unité, la liberté et la paix ; Marwan Barghouthi, qui a passé près de deux décennies de sa vie dans les prisons israéliennes [...] est le prisonnier politique palestinien le plus important et reconnu, un symbole de la quête du peuple palestinien pour la liberté, une figure d'unité*

*et un défenseur de la paix fondée sur le droit international. »*

**Pour lancer la campagne en France**, son épouse Fadwa est venue début avril à Paris. Elle a insisté pour que celle-ci soit relayée dans le monde entier et dans toutes les couches de la société

En même temps, **une nouvelle grève de la faim** a été lancée par plus de cent prisonniers politiques palestiniens en « détention administrative », c'est-à-dire sans accusation ni jugement. En effet, à la suite de la longue grève de 2012, suivie par près de 2 000 prisonniers, Israël qui avait accepté de limiter l'utilisation de ce type de détention, n'a une nouvelle fois pas tenu ses pro-

messes ; il y a encore environ 200 prisonniers en détention administrative. Certains ont passé jusqu'à 8 ans en prison sans en connaître le motif.

Enfin à Nantes, le 17 avril, la plateforme des ONG pour la Palestine a organisé un rassemblement suivi d'un défilé, réunissant plus de 120 personnes avec notamment les parrains des prisonniers dont les noms ont été déclamés durant le parcours de la manifestation. **Liberté à tous les prisonniers politiques palestiniens !**

**La France doit s'impliquer dans ce mouvement international ! ■**

*Michel Bernard*



Plus d'infos sur le site [afps44.france-palestine.org](http://afps44.france-palestine.org)

>>>> *Le site de l'AFPS national est actualisé tous les jours.*

## La solidarité, c'est aussi adhérer !

### BULLETIN D'ADHÉSION 2014

Nom..... Prénom .....

Adresse .....

e-mail..... Tél .....

Je cotise dans la tranche n° ..... soit ..... €

Chèque à l'ordre de l'AFPS44 : Maison des associations – 21, allée Baco – 44000 Nantes.

#### Comité de rédaction

Michel Bernard, Bruno Fritel,  
Arlette Hamon, Pierre Leparoux,  
François Leroux, Gilles Bourgeois.

Tranche	Revenus mensuels	Cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 – 1 000 €	25 €
3	1 000 – 1 500 €	40 €
4	1 500 – 2 000 €	55 €
5	2 000 – 2 500 €	70 €
6	2 500 – 3 000 €	85 €
7	3 000 – 3 500 €	100 €
8	+ 3 500 €	120 €